

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage n°25 du 21 janvier 2005

Participants :

Réginald BABIN – GART
Jacques BIZE – CERTU
Roland COTTE – CERTU
Philippe DELCOURT – URBA 2000
Anne-Marie FREDERIC – GART
Jean-Louis GRAINDORGE – URBA 2000
Annick HAUDEBOURG - STIF
Jean-François JANIN - Mission des Transports Intelligents, Ministère des Transports
Roger LAMBERT – Mission des Transports Intelligents, Ministère des Transports
Sylvie NIESSEN – PREDIT
Henri SZTANKE - UTP
Guillaume USTER – INRETS

1. Approbation du compte-rendu de la réunion n°24 du 14 décembre 2004

La version provisoire du document a fait l'objet de demandes de modification de Réginald BABIN et Guillaume USTER dont il a été tenu compte.

Décision

Le compte rendu de la réunion du comité de pilotage de la PREDIM n°24 du 14 décembre 2004 est approuvé.

2. Analyse juridique du projet PIM

Cette étude a été réalisée par URBA 2000. Sa première version a été diffusée aux membres du Comité de Pilotage.

Elle fait l'objet d'une présentation par Jean-Louis GRAINDORGE.

Le PIM a vocation à rassembler, de manière aussi exhaustive et exacte que possible, les informations concernant les modes de transport, de façon à fournir aux personnes qui en font la requête, en utilisant leur téléphone portable ou en se connectant sur un serveur Internet, une

information de niveau variable, qui peut au minimum leur permettre d'accéder aux coordonnées d'un opérateur de transport ou d'une centrale de mobilité, et, au mieux leur calculer un itinéraire et les temps de déplacement en fonction de données statiques, en temps réel ou en quasi temps réel. Dans tous les cas, le PIM n'est pas producteur des données. L'étude tente de répondre à trois questions :

- la nature des informations rassemblées et traitées par le PIM.
- les conditions de recueil et de diffusion des données
- l'organisation et les accords nécessaires.

L'étude analyse la notion de donnée publique, au regard des textes les plus récents (directive 2003/98 du Parlement et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public ; loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit). Elle conclut que les informations « brutes » ou « de base » relatives au transport constituent des données publiques ; les « données enrichies » ne perdraient pas leur caractère public lorsqu'elles sont produites par des autorités publiques ou par leurs délégataires. Elles pourraient être qualifiées de données privées lorsqu'elles sont produites par un opérateur privé juridiquement distinct

L'étude traite du principe de la disponibilité des données publiques, précisant que cela ne signifie pas leur gratuité, et, pour illustrer le cas du PIM, client des producteurs d'informations, prend deux exemples récents, le service public de diffusion du droit et l'information routière, l'un et l'autre allant vers une liberté croissante d'utilisation. Du fait de sa vocation de portail, le PIM peut aussi être considéré comme un « fédérateur » de données, comme le GIE autoroutes trafic, dans le domaine routier, ou le serveur de l'AMIVIF, en Ile de France. L'étude décrit les droits et obligation des fournisseurs et du diffuseur de données dans ces cas.

La troisième partie de l'étude aborde les questions d'organisation. Elle rappelle certaines recommandations formulées, en 2003, par le forum des droits sur l'internet et préconise que soit mis au point un protocole d'accord liant les acteurs désirant se fédérer dans la démarche du PIM qui doivent être aussi nombreux que possible. Un premier projet est fourni.

Des avis différents sont exprimés sur le caractère public des données produites par le délégataire d'une autorité organisatrice de transport, en particulier par Guillaume USTER qui se déclare réservé sur cette conclusion.

Jean-Louis GRAINDORGE indique que le document qui a été diffusé est une version provisoire qui sera enrichie par la suite en fonction des apports fournis après diffusion et entretiens avec des spécialistes.

Jean-François JANIN explique que la directive européenne n° 2003-98 est en cours de transposition et propose d'organiser un contact entre URBA 2000 et les rédacteurs du projet d'ordonnance.

3. Analyse économique du projet PIM

Cette étude a été réalisée par URBA 2000. Sa première version a été diffusée aux membres du Comité de Pilotage.

Elle fait l'objet d'une présentation par Philippe DELCOURT

Il distingue le service de base, accessible pour tous à partir de PASSIM, et le service à valeur ajoutée qui correspond à l'interfaçage avec le service de l'AMIVIF, puis à terme avec les services d'autres partenaires, permettant ainsi au PIM, sur la partie téléphone mobile, une rémunération du service.

L'étude fait l'analyse les charges :

- fonctionnement du service (besoins en personnel, frais généraux, prestations extérieures)
- investissements compte tenu des délais d'amortissement des immobilisations.

Elle présente plusieurs comptes prévisionnels en fonction de scénarios économiques prenant en compte le financement par l'emprunt ou l'attribution de subventions afin de rendre crédible le mode de fonctionnement de la structure en fonction du nombre et de la montée en charge des utilisateurs potentiels

Jean-François JANIN demande si les actions de communication ont bien été prises en compte.

Philippe DELCOURT répond que les dépenses de communication ont bien été prévues dans les charges de fonctionnement et qu'elles sont plus importantes au cours des deux premières années afin de favoriser une montée en charge aussi rapide que possible du service.

Pour répondre à Annick HAUDEBOURG, qui se demande s'il existe des raisons pour disjoindre l'étude juridique et l'étude économique, Jean-Louis GRAINDORGE, indique qu'elles sont effectivement largement interdépendantes et qu'elles seront consolidées dans un même document final.

En ce qui concerne le déroulement du projet PIM, Philippe DELCOURT explique que le démonstrateur est en cours de réalisation, et qu'une prestation doit être confiée au prestataire informatique de l'AMIVIF et le PIM pour développer l'interface du PIM avec transport-idf.com.

Conclusion

- Les membres du comité de pilotage feront connaître à URBA 2000 leurs observations sur la première version des parties juridique et économique de l'analyse du PIM dans les meilleurs délais ;
- Ces observations seront prises en compte dans une seconde version ;
- URBA 2000 poursuivra ses contacts en vue d'enrichir les documents ;
- Une nouvelle version consolidée – incluant les aspects juridiques, organisationnels, économiques et fonctionnels – sera présentée lors d'un prochain comité de pilotage.

4. Les actions de communication

4.1. Site web

Le site web a été doté récemment d'un moteur de recherche. Pour faire évoluer le site, URBA 2000 suggère de réunir à nouveau le comité éditorial constitué en 2002. Il pourrait être recomposé de la façon suivante : Jessica BOUCHEZ (INRETS), Patrick GENDRE, Didier DANFLOUS (CETE Méditerranée), Claudine ABAUZIT (DTT), Catherine LISSA (DSCR), Sylvie

NIESSEN (DRAST), Réginald BABIN (GART), Henri SZTANKE (UTP), Philippe DELCOURT (URBA 2000)

Décision

URBA 2000 reformera le comité éditorial qui tiendra une première réunion dans le courant du premier trimestre 2005.

4.2 Congrès ATEC et Carrefour du PREDIT

Le congrès ATEC se déroule les 26-27 janvier 2005 au Palais des Arts et Congrès d'Issy-les-Moulineaux. Un débat est organisé le 27 janvier, en fin de matinée, avec Patrice RAULIN. La présence de Guy BOURGEOIS est souhaitable.

Le Carrefour du PREDIT a lieu à Clermont-Ferrand du 15 au 17 mars 2005. L'information multimodale sera traitée au cours d'un atelier dédié le mardi 15 mars 2005 de 15H00 à 16h30. Une rencontre « ERANET PREDIM » est également prévue le mercredi 16 mars à 9h00.

Sylvie NIESSEN demande à la MTI (Roger Lambert) de lui fournir une présentation, la liste des intervenants. Elle précise qu'il sera également possible d'exposer des « posters » décrivant les projets qui auront été retenus et que des prix seront attribués à des projets prometteurs ou de très bons projets achevés.

Décision

Etablissement de la liste des projets à présenter et des posters, réalisation de quelques lignes de présentation sur l'atelier « information multimodale » avant le 28 janvier 2005

4.3 Journée de présentation-démonstration le 15 février 2005

Il faut faire paraître une news sur le site de la PREDIM. On attend d'autre part le retour des bulletins d'inscription pour apprécier le nombre de personnes qui vont participer à cette journée de présentation.

Décision

Le programme de la journée de présentation sera envoyé, sous le format pdf, aux membres du Comité de Pilotage, aux membres du Conseil Scientifique, au PREDIT ainsi qu'aux adhérents du GART et de l'UTP.

4.4 Journées régionales

Il est confirmé que la première de ces journées aura lieu en Alsace. A la fin du mois d'avril. Elle permettra de présenter la monographie qui vient d'être faite et de faire le point sur les projets en cours. L'après-midi sera consacrée au VP.

Décision

- URBA 2000 prendra les contacts en vue de l'organisation de la réunion, et précisera le calendrier et l'agenda
- Un calendrier des autres réunions et leur localisation seront proposés lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.

**La prochaine réunion du comité de pilotage aura lieu
le 24 mars 2005 à 14H30 dans les locaux d'URBA 2000**